COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE COMPTE RENDU DÛ :

VENDREDI 15 JANVIER 2021

LA DIRECTION : M. DEPARDIEU, Mme ROIBET.

SYNDICAT FO :
Mme GROMELLE, Mme CASAMATTA Virginie, M. LAMALAM, M. COUSSINET, M. METIFIOT, M. GARRIDO, M. BOUHOU, M. HAMDAOUI, M. POULLINET.

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX FO
M. CASAMATTA Bruno, M. SALIBA.

SYNDICAT CFDT :
M. MERABET, Mme RAFFA.

REPRÉSENTANT SYNDICAL CFDT
M. ROCHETTE

Début de la réunion : 8H30.
Fin de la réunion : 11H00.

En préambule, le représentant syndical CFDT demande pourquoi les questions qu'il a déposées dans le casier de FO n'ont pas été traitées lors de la dernière réunion de proximité.

M Garrido répond que les questions CFDT doivent être posées aux représentants de proximité et non pas distribuées dans la boîte aux lettres FO.

M. Depardieu propose de les adresser directement par mail au Directeur d'Exploitation.

M. SALIBA est d'accord, mais demande à ce que les questions CFDT ne soient pas mises dans le casier de FO, mais dans un casier créé spécialement pour les représentants de proximité.

M. DEPARDIEU répond que les réclamations CFDT doivent être envoyées directement au directeur d'exploitation par mail.

- # 1- Approbation du dernier compte rendu.

M. DEPARDIEU demande si quelqu'un a des observations sur le dernier compte rendu.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- # 2- Mouvements du personnel.

M. GARRIDO voudrait rendre un dernier hommage à la mémoire de M. POCHY Jean Paul décédé récemment.

La direction se joint à cet hommage.

Mme ROIBET énonce les mouvements du personnel.
Deux départs en retraite au 31 janvier :
M. GIMENEZ Joseph
M. DAUDE Christian

8 fins de CDD au 3 janvier.

Reprise d'un CDD au 6 janvier :
Mme Younsy Sabah

Deux conducteurs ont accédé au contrat de génération :
Mrs VIAL et GRIVOLAS.

Mme BELMEKKI reprend la fonction de responsable travaux et relations extérieures en lieu et place de M. GIMENEZ Joseph.

M. SALIBA demande si Mme BELMEKKI a été remplacée à la régulation.

Mme ROIBET répond que la direction attend de voir si Mme BELMEKKI se fait bien à son nouveau poste et que l'appel d'offres de son poste sera fait début mars.

M. SALIBA dit que la direction ne prendrait pas de risque en formant dès maintenant un nouveau régulateur.

Mme ROIBET répond que la façon de faire de la direction est faite pour que les salariés soient mis sur un poste qui correspond et à leur choix, mais aussi à leurs compétences. Mme BELMEKKI à trois mois pour s'assurer que ce poste lui convient bien.
La direction se donne ces trois mois pour décider elle aussi de son choix.

M. BOUHOU demande s'il y a une organisation pour remplacer les régulateurs en cas de plusieurs absences.

M. COUSSINET explique le fonctionnement de la régulation aux représentants du personnel.

Mme ROIBET rajoute qu'une nouvelle mission sera créée pour le contrôle de la qualité du parc bus. Cette mission vise à améliorer l'état du parc de bus, car celui-ci n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être par rapport aux engagements avec le Grand Avignon et de la clientèle. Cette mission durera 1 an et nous envisagerons la pérennisation de ce poste si la direction voit une amélioration à la fin de cette période.

M. SALIBA demande si cette personne s'occupera juste de la carrosserie ou du véhicule en général.

M. DEPARDIEU répond que celle-ci s'occupera de la carrosserie, mais aussi de tous les organes de sécurités.

M. SALIBA demande si le recrutement pour ce poste sera fait en interne ou en externe, car aujourd'hui trop de postes à pouvoir se font en externe et aimerait que la tendance se fasse en interne.

M. DEPARDIEU répond qu'il privilégie toujours les recrutements en interne, mais que si la direction ne trouve pas le profil idoine en interne, elle cherchera en externe.

M. GARRIDO demande si la personne recrutée va s'occuper des appareils embarqués, parce qu'encore aujourd'hui, après plusieurs signalements d'appareils HS, les bus continuent de sortir sans que le problème ne soit résolu.

M. DEPARDIEU répond que l'objectif de ce poste est de s'occuper de la carrosserie principalement et grâce à cela de travailler aussi sur l'accidentologie.

M. ROCHETTE demande à ce que le tour du réseau soit fait pour identifier les endroits où les bus frottent les bornes en plastique qui sont un fléau pour les côtés des bus.

M. DEPARDIEU répond que c'est lié et que cela fera partie des taches de ce poste, d'identifier les endroits ou les raisons pour lesquelles les bus sont abîmés.

M. BOUHOU demande si les bus passent systématiquement en carrosserie après un accrochage.

M. DEPARDIEU répond que oui, mais que le délai peut être lié aux priorités des dégâts. Cela fera partie aussi des prérogatives de ce poste.

M. LAMALAM demande s'il y aura assez de bus de remplacement quand la personne qui s'occupera du parc refusera la sortie d'un bus.

M. DEPARDIEU répond qu'il faudra faire en sorte que la réponse soit positive.
Aujourd'hui il y a trop de véhicules arrêtés pour des raisons diverses et cela doit être amélioré.

M. BOUHOU demande si le test de nouveaux pompistes a été lancé.

M. DEPARDIEU répond que cela va être fait rapidement.

- **3- Formation.**

Deux stages de formation FCO de trois conducteurs et un régulateur ont été faites au mois de janvier.

- **4- Contentieux CE TCRA / URSAFF.**

Mme ROIBET rappelle le dossier du contentieux qui oppose le CSE TCRA à l'URSSAF et demande aux représentants du personnel s'ils veulent continuer la démarche et s'ils ont d'autres pièces à apporter au dossier.

M. COUSSINET revient sur les raisons pour lesquelles le CSE (CE au moment des faits) est allé en justice.
Pour lui l'URSSAF redresse le CE deux fois sur les mêmes valeurs.
Autre problème, l'URSSAF redresse le CE sur un chèque de 15000€ fait pour un remboursement d'une avance de trésorerie. (Photocopie du chèque à l'appui)

M. SALIBA explique que la commission de recours de l'URSSAF comme son nom l'indique, est une commission interne qui ne se déjuge jamais et que l'on sera bien mieux écouté au Pôle social.

Les représentants du personnel sont d'accord à l'unanimité pour poursuivre l'action.

M.SALIBA demande si le pôle social nous donne , l'argent ira-t-il directement dans les caisses du CSE ?

M. DEPARDIEU rappelle que des coûts d'avocat devront être réglés par le CSE, mais que s'il y a des fonds récupérés, ils iront au CSE.

- **5- Mise à disposition de deux écrans de diffusion pour le CSE et désignation d'un référent administrateur.**

Mme ROIBET explique que deux écrans vont être mis à disposition du CSE exclusivement pour le contenu des œuvres sociales et culturelles (voyages, billetteries, etc.).
Tout manquement à cette règle (notamment de la propagande syndicale) verra la direction se donner le droit de les retirer.
Ils seront mis à disposition la semaine du 25 février et ils sont, un au dépôt 2 en courtine en prise de service et l'autre au CDEM en prise de service.
Un référent administrateur que le CSE va nommer, s'occupera de ces écrans et sera la personne avec laquelle la direction dialoguera en cas de problème.

M. SALIBA répond que nous avons toujours été des élus responsables de nos actes et de nos décisions et que bien sûr, ces écrans ne seront utilisés que pour le comité social et économique et en aucun cas pour de la propagande syndicale.
Il demande aussi à avoir deux administrateurs pour s'occuper des écrans pour pouvoir pallier à une éventuelle absence, il nomme M. COUSSINET et Mme CASAMATTA.

La direction n'y voit pas d'inconvénient.

M. GARRIDO demande si les comptes rendus CSE et CSSCT pourront être diffusés sur les écrans.

M. DEPARDIEU répond que ce n'est pas leur fonction et qu'ils ne sont là que pour les œuvres sociales, et se garde un droit de regard sur les écrans.
Il rajoute que la formation sera faite rapidement (dans la semaine du 25 février).

Les titulaires du CSE valident les 2 administrateurs des écrans.

- **6- Présentation des réunions CSSCT depuis juin 2020.**

M. GARRIDO demande si tout le monde a bien reçu les comptes rendus de CSSCT (Fichiers joints) et demandes si quelqu'un a des questions puis relate les grands axes de ces réunions.

M. ROCHETTE demande le temps que doit passer la personne qui nettoie les toilettes, car il a vu cette personne mettre 1 mn montre en main pour nettoyer complètement les toilettes Agroparc.

M. GARRIDO répond qu'il n'a que le nombre de toilettes ainsi que le nombre de passages à effectuer dans ceux-ci.

M. DEPARDIEU rajoute que le temps passé n'est pas la question, la direction veut des résultats et que la prestation soit correcte ainsi les toilettes propres.

M. GARRIDO rappelle aussi que la multiplication des enquêtes porte ses fruits, car, depuis le mois de septembre il y a vraiment une amélioration à ce niveau-là.

Sur les tableaux incidents/sécurité, pour les mois de septembre et les mois suivants, il fait part de quelques incivilités à cause des masques, mais la généralisation du port du masque a atténuée le problème, évoque la salle de sport et son interdiction par la médecine du travail, puis évoque ensuite les enquêtes de temps de parcours et les possibles verbalisations des vérificateurs.
Il parle aussi des exercices effectués en partenariat avec la police et les pompiers, et de la rendue monnaie.

M. DEPARDIEU annonce la présence de deux machines pour rendre la monnaie à l'agence commerciale et de deux opérations par jour faite pour le nettoyage des bus sur poste.

M. GARRIDO demande combien de temps après leur validation les PV de compte rendu CSSCT sont mis sur la BDES.

Mme ROIBET répond que dès que M. BIANCO les a validés ils sont mis par Mme LADAYCIA sur la BDES.

M. GARRIDO demande une validation par voie électronique par les membres du CSSCT Direction et salariés afin de pouvoir les diffuser rapidement au lieu d'attendre 3 mois le prochain CSSCT pour qu'ils puissent être diffusés sur la BDES et répondre ainsi à la demande de la CFDT sur la possibilité d'avoir rapidement accès à ceux-ci.

Mme ROIBET demande au CSE de donner une délégation suffisamment importante au CSSCT pour que celui-ci diffuse le PV dès sa validation.

Les élus du CSE sont d'accord.

M. GARRIDO précise que les comptes rendus seront bien sûr évoqués en CSE par le rapporteur de la commission CSSCT.

- **7- Point Covid.**

M. GARRIDO dit que le point COVID a été rajouté à l'ordre du jour pour parler de la mise en place des tests PCR, mais aussi des mesures à venir.

M. DEPARDIEU explique que cela a été repoussé, car, jusqu'à présent c'était la CPAM qui prenait en charge ce coût, mais que maintenant ce n'est plus le cas et qu'il attend de voir quelles sont les nouvelles dispositions avant de relancer le sujet.

M. SALIBA demande si le fait de mettre un couvre-feu à 18h va faire un changement au niveau de l'offre et si le personnel de terrain sera prioritaire pour se faire vacciner pour la campagne de début mars.

M. DEPARDIEU répond que pour la première question il en parlera sur le point suivant, et pour la deuxième la direction n'a pas beaucoup de réponses, que ce soit par l'ARS ou les laboratoires, et les seules réponses reçues sont négatives.

M. SALIBA demande à la direction de faire remonter la demande et n'est pas contre le fait que ce soit la médecine du travail qui convoque les salariés pour se faire vacciner, il me paraît

indispensable que le personnel entre autres, de conduite et de vérification, personnel au contact des usagers soit prioritaire, s'ils le désirent, de passer par la vaccination.

Mme ROIBET répond que la demande a déjà été faite par l'intermédiaire de M. MARTIN.

M. DEPARDIEU rajoute que ce n'est pas à l'entreprise de faire vacciner les salariés et que la direction ne peut que faire remonter les demandes allant dans ce sens. Ils poseront la question à la médecine du travail, mais la réponse pour la grippe avait été négative.

M. GARRIDO demande où en est l'entreprise sur la pose de vitre en polycarbonate demandée en CSSCT afin de remplacer les rideaux de protection des postes de conduite sur les bus.

M. DEPARDIEU répond que 2 systèmes de parois vont être posés sur différents types de véhicules, les membres du CSSCT donneront leurs avis.

M. BOUHOU demande si, depuis le 16 décembre il y a eu de nouveaux cas de Covid.

Mme ROIBET répond que la direction a eu 7 cas contact dont 5 négatifs 1 en attente et un cas positif. Depuis mars 2020 ils ont eu 71 signalements, dont 18 positifs et 17 reprises du travail. 2 administratifs, 1 chef de groupe, 1 régulateur et le reste sont des conducteurs. La majorité des cas sont dans la sphère privée.

M. SALIBA demande si la direction peut donner la réponse à sa deuxième question.

M. DEPARDIEU répond que, pour l'instant, l'offre ne change pas malgré le couvre-feu, mais que si la situation venait à s'aggraver le Grand Avignon fera peut-être une demande pour la revoir et, éventuellement, avoir recours aux temps partiels.

M. SALIBA évoque la solution utilisée au mois de décembre.

M. DEPARDIEU répond que tout dépend de l'ampleur des couvre-feux ou du confinement.

M. GARRIDO demande comment cela va se passer si les grandes surfaces ouvrent le dimanche.
M. DEPARDIEU répond que les gens ne vont pas tous se ruer dans les magasins le dimanche, mais s'il le faut ils réadapteront l'offre.

- **8- Point sur les perspectives à venir (sociales et économique)**

M. DEPARDIEU évoque la fin de l'année 2020 et dit que l'entreprise a fini l'année à l'équilibre malgré le Covid 19, mais que l'année 2021 s'annonce difficile, car les prédictions de recettes ne seront certainement pas atteintes et que la perte de celles-ci risque d'être de 25%. Cela ferait environ 1 million et demi d'euros non compensés par le Grand Avignon qui estime qu'un exploitant doit assumer les risques. Sans compter sur la perte de kilomètre et la non-tenue du festival.

M. SALIBA explique que moins on va donner de l'offre et moins les usagers prendront les bus ou le tramway, c'est le serpent qui se mord la queue. La politique de l'entreprise doit en tenir compte.

M. DEPARDIEU répond que ce n'est pas la politique de l'entreprise, mais celle du Grand Avignon, l'entreprise n'a pas intérêt à baisser son offre puisqu'elle est payée aux kilomètres.

M. SALIBA parle de la subvention de l'État qui va aider les AO pour un montant de 750 millions d'euros.

M. DEPARDIEU répond que le grand Avignon a monté un dossier et fait une demande, mais cela risque d'aller aux AO de l'île de France.

M. BOUHOU demande si cela va arrêter les embauches.

M. DEPARDIEU : les arrêter non, mais sûrement les mettre en standby jusqu'à de meilleures perspectives.

M. BOUHOU demande si cela va impacter la deuxième ligne de tramway.

M. DEPARDIEU répond que les études sont en cours et que la deuxième ligne est prévue pour fin 2025, seul son parcours n'est pas encore défini à 100%.

M. DEPARDIEU revient sur l'avenant qui a été signé jusqu'en 2022 et dit que le Grand Avignon doit choisir son futur mode de gestion, délégation ou créer une régie. Cette décision sera prise au printemps. Le maire d'Avignon veut une régie, mais au sein du Grand Avignon, c'est du 50/50. Les jeux seront faits en avril.

Fin de la séance à 11h.

Le secrétaire M. COUSSINET